

**N°AG/2022/88****Département de l'Yonne****Communauté de Communes  
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

<b>Date de convocation :</b>	1 <sup>er</sup> décembre 2022	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
<b>Date d'affichage de la convocation :</b>	1 <sup>er</sup> décembre 2022	Effectif légal : <b>49</b> En exercice : <b>49</b> Présents : <b>41</b> Votants : <b>47</b>

**Séance du 8 décembre 2022**

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi huit décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, Mme Evelyne TRECARTES, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Dominique AUBERGER, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, Mme Dorothée BRICOUT, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Florence SYLVESTRE, pouvoir à M. Philippe PETIT  
M. Yannick VILLAIN, pouvoir à Mme Frédérique COLAS  
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, pouvoir à M. Richard ZEIGER  
M. Cyril HAGHEBAERT, pouvoir à Mme Christine LEMOINE  
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à M. Jean-Yves MESNY  
Mme Elisabeth LEFEVRE, pouvoir à M. Nicolas SORET  
M. Nicolas DEILLER  
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU

**SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND**

**Objet :** Engagement de la démarche d'élaboration d'un contrat local de santé à l'échelle du Centre Yonne (Communauté de Communes).

AG/2022/88

Conseil communautaire du  
8 décembre 2022

**Objet : ENGAGEMENT DE LA DEMARCHE D'ELABORATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE A L'EHELLE DU CENTRE YONNE (COMMUNAUTÉ DE COMMUNES).**

Un Contrat Local de Santé (CLS) est une démarche contractuelle et partenariale lancée à l'initiative d'une collectivité territoriale. Elle associe des partenaires signataires institutionnels, des acteurs du champ sanitaire du médico-social et du social ainsi que des habitants.

Cet outil favorise la coordination de tous les acteurs impliqués dans cette démarche et **permet de trouver des solutions concrètes aux problématiques de santé spécifiques du Centre Yonne**. Un portrait socio-sanitaire sera réalisé par l'observatoire régional de santé de Bourgogne Franche Comté (financement intégral par l'ARS) sur le périmètre concerné et facilitera l'identification des enjeux et besoins sur lesquels travailler (au-delà de la question de l'accès à l'offre de soins qui est une évidence).

Les Contrats Locaux de Santé sont signés pour une durée de 5 ans et s'appuient sur l'article L. 1434-10 IV du Code de la santé publique qui donne la possibilité aux Agences Régionales de Santé de conclure avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des contrats pluriannuels portant sur la promotion de la santé, la prévention, la démographie médicale et l'accompagnement médico-social.

Désireuses d'agir sur les enjeux locaux identifiés en matière de lutte contre les inégalités sociales de santé, de promotion de la santé ou d'amélioration de l'offre de soins de premier recours notamment, les Communautés de Communes du Jovinien, du Migennois et Serein et Armance souhaitent porter ensemble une démarche de co-construction d'un Contrat Local de Santé avec différents partenaires locaux et départementaux.

Cette initiative sera appuyée par l'Agence Régionale de Santé et un animateur assurera la coordination de la démarche au sein des trois collectivités. Ce recrutement sera soutenu financièrement par l'Agence Régionale de Santé à hauteur de 50% (plafond 30 000 €) et les charges restantes se répartiront selon une clé de calcul « à l'habitant ».

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique, notamment son article L. 1434-10 IV,

Considérant que la collectivité souhaite être un acteur majeur de la santé sur son territoire,

Vu la Conférence des Maires et la Commission des Finances du mercredi 30 novembre 2022,

**Le conseil communautaire,**

**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Pour : 47**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ACCEPTE** l'engagement de la Communauté de Communes du Jovinien dans un Contrat Local de Santé Centre Yonne élaboré et animé conjointement avec les Communautés de Communes du Migennois et Serein et Armance,

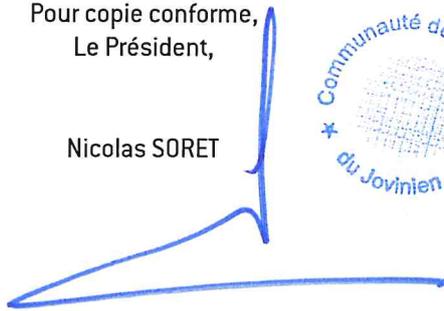
**AUTORISE** le recrutement mutualisé d'un animateur santé pour l'élaboration et le déploiement du Contrat Local de Santé sur l'ensemble du territoire du Centre Yonne,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter un financement auprès de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté pour le poste de chargé de mission santé,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer une convention de mutualisation et de refacturation des frais d'ingénierie nécessaires à la mission avec les Communautés de Communes du Migennois et Serein et Armance et l'Agence Régionale de santé,  
**DESIGNE** le Président comme représentant de la Collectivité pour engager et suivre la démarche projet de Contrat Local de Santé jusqu'à la signature,  
**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette démarche.

Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,  
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

